

# Réduire la vulnérabilité de mon entreprise aux inondations



Infos utiles et présentation de l'accompagnement proposé

Les inondations peuvent mettre en péril une entreprise et ses employés, et perturber fortement son fonctionnement à moyen ou long-terme.

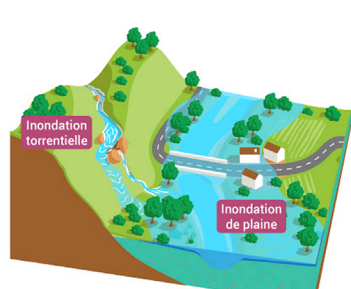
→ **En tant que chef d'entreprise,**  
je dois **assurer la sécurité de mes employés** et prendre les mesures nécessaires pour **réduire les conséquences négatives des inondations sur l'activité** de mon entreprise.

→ **En tant qu'employé,**  
je dois **connaître les bons comportements** à adopter en cas d'inondation.

**Si mon entreprise n'est pas située en zone inondable, je peux quand même être concerné !**

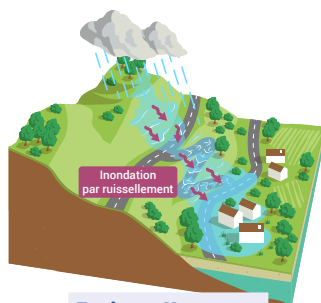
- Les réseaux, les fournisseurs et les clients peuvent être impactés ;
- Le domicile de mes employés et/ou le trajet jusqu'à celui-ci peuvent être exposés.

**Mon entreprise peut être confrontée à plusieurs types d'inondations :**



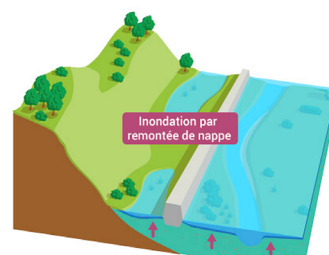
**Débordement de cours d'eau**

Garonne et affluents : Ariège, Touch, Hers-mort, Aussonnelle, Louge,... concerne 18 % du territoire.  
**Globalement bien connu.**



**Ruissellement**

Phénomène très rapide, pouvant impacter des zones non inondables par débordement de cours d'eau.  
**Niveau de connaissance plus ou moins précis selon les secteurs.**



**Remontée de nappe**

Phénomène moins bien connu mais a priori moindre sur l'agglomération toulousaine.

© Mathieu NIVASSE  
Office Français de la Biodiversité

**Pour vous aider à mieux appréhender le risque et le réduire, un accompagnement est mis à votre disposition !**

Plus d'informations au dos et sur :  
**[risques-inondations.fr](http://risques-inondations.fr)**

En collaboration avec :



Action portée par :



## La vulnérabilité des entreprises aux inondations

La vulnérabilité correspond à la fragilité d'un enjeu vis-à-vis de l'aléa auquel il est exposé.

L'aléa correspond ici à l'inondation, dont les caractéristiques sont variables selon le lieu et l'épisode : hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, vitesse de montée, durée de submersion...

Les principaux points de **vulnérabilité intrinsèque** des entreprises sont :



Employés



Infrastructure du bâtiment



Matériels et stocks



Canalisation



Réseaux électriques



Bureautique et informatique

Au-delà des dommages directs pour l'entreprise, les inondations peuvent aussi engendrer :

**Vulnérabilité de dépendance**  
vis-à-vis d'éléments extérieurs : coupures de réseaux (transports, énergie, télécom...), arrêt de l'activité des fournisseurs et des clients...

**Dommages indirects :**  
sur-endommagement (pollution engendrée par l'inondation...), pertes d'exploitation, de clients ou de marchés, dégradation de l'image de marque...

**Vulnérabilité du territoire**  
à laquelle contribue la vulnérabilité des entreprises : perturbations de l'activité économique, fuite de produits polluants...

### En cas de sinistre,

### vos assurances ne remboursent pas tout...

#### Pas tout :

Certains frais ne sont pas couverts, notamment les dommages indirects hors perte d'exploitation. La **garantie « perte d'exploitation » est une option.**

#### Pas à 100 % :

Par exemple, les franchises sont systématiques et parfois importantes et la vétusté des équipements est prise en compte.

#### Pas immédiatement :

L'indemnisation est conditionnée à la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle (CATNAT), ce qui peut prendre plusieurs mois.

La prime d'assurance est calculée en fonction du niveau de risque et de l'historique des sinistres. **Une majoration notable peut s'ensuivre voire une résiliation du contrat.**

Plus d'informations sur : [www.franceassureurs.fr](http://www.franceassureurs.fr) et [www.mrn.asso.fr](http://www.mrn.asso.fr).

## Quand tout est calme je me prépare



**J'identifie si mon entreprise et mes autres points d'intérêts\* sont en zone inondable, ainsi que les caractéristiques des inondations.**

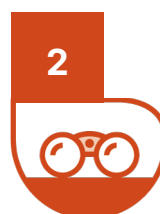
Informations disponibles sur : [risques-inondations.fr](http://risques-inondations.fr) et [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr).

En complément, vous pouvez consulter, via votre commune :

→ Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

→ **Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi).**

\*itinéraires empruntés par mes employés, fournisseurs, clients...



**J'identifie les points de vulnérabilité de mon entreprise, ainsi que les dommages collatéraux qu'elle pourrait engendrer\*.**

Si votre entreprise est située en zone inondable, vérifiez votre contrat d'assurance !

\*produits polluants, objets contondants pouvant être emportés,...

**La réduction de vulnérabilité aux inondations se travaille sur le long-terme.**

**Mieux vaut commencer par des mesures partielles que ne rien faire du tout !**



**Je prépare l'organisation de la gestion d'un épisode d'inondation.**

→ **J'identifie les moyens de surveillance** : Météo-France, Vigicrues...  
et **d'alerte** : FR-ALERT, systèmes communaux...

→ **J'établis un plan d'organisation et de mise en sûreté** de l'établissement (POMSE), ainsi qu'un **plan de continuité d'activités (PCA)**

→ **Je sensibilise et je forme mes employés**, à travers des réunions, affiches, exercices...



**Je mets en place des mesures structurelles permettant de réduire la vulnérabilité.**

Les mesures les plus lourdes peuvent être mises en place au gré des aménagements et travaux réalisés dans mon entreprise.

Certaines mesures peuvent être rendues obligatoires par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) couvrant la commune d'implantation de mon entreprise.

Si mon entreprise compte moins de 20 salariés, je peux bénéficier de subventions pour certains types de mesures, sous certaines conditions.

# Quand le ciel nous tombe sur la tête j'adopte les bons comportements



## Tout au long de l'épisode d'inondation :

→ Je me tiens informé via les sources d'information officielles

→ Je respecte les consignes des autorités

→ Je m'assure que mes employés sont informés et en sécurité, sans mobiliser la ligne téléphonique trop longtemps.



## À l'approche de l'inondation :

Lorsque le niveau de vigilance diffusé par Météo-France indique la probabilité d'une inondation menaçant l'entreprise et ses employés.

- **J'informe mes employés et le public présent et je prépare leur mise en sûreté.**
  - Si un hébergement sur place est envisagé : je rassemble dans l'espace-refuge le matériel et les denrées nécessaires\*.
  - Si les autorités donnent la consigne d'évacuer : j'apporte mon aide ;
- **J'informe les partenaires de l'entreprise** pour qu'ils ne viennent pas dans le secteur ;
- **Je mets en place les mesures de protection du bâtiment et des biens :** mise hors d'eau des stocks et matériels sensibles ou polluants, coupure d'alimentation des réseaux, batardeaux...



## Pendant l'inondation :

**Si je suis à l'intérieur** et que la consigne d'évacuer n'a pas été donnée

→ **Je mets mes employés et le public présent à l'abri en hauteur, sans prendre l'ascenseur ;**

**Si je suis à l'extérieur**

→ **Je m'éloigne des cours d'eau** et je ne stationne pas sur les berges ou sur un pont ;

→ **Je regagne un abri au plus tôt, en hauteur, sans prendre la voiture ;**

→ **Je ne m'engage jamais dans une zone inondée, ni en voiture, ni à pied**

Moins de 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture !



## Après l'inondation :

- **Je ne réintègre les bâtiments qu'après avis favorable des autorités ;**
- **J'inspecte le bâtiment en me protégeant** (chaussures ou bottes adaptées, gants, masque...) et **en restant très vigilant** (risques d'effondrements, électrocution, contact avec des produits nocifs ou des objets tranchants...);
- **Je constitue un dossier photo pour l'assurance et la CCI ou CMA, que je contacte sans tarder. Je ne jette rien avant le passage de l'expert ! ;**
- **Je nettoie, j'aère et je sèche dès que possible, en me protégeant ;**
- **Je ne rebranche les réseaux qu'après avis favorable des autorités et après avoir vérifié leur état** (pas d'humidité résiduelle au contact du réseau électrique, pas d'endommagement des canalisations...);
- **En cas de besoin, je propose un accompagnement par des psychologues ;**
- La suspension temporaire d'activité du fait de calamité naturelle peut ouvrir droit à l'activité partielle : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>
- **Si j'en ai la possibilité, j'apporte mon aide aux autorités ou autres entreprises dans le besoin.**



**Une fois le calme retrouvé,**

je fais un retour d'expérience avec mes équipes pour identifier les points à améliorer.



**\*Le kit d'urgence**

- Radio et lampe de poche avec piles de rechange,
- Gilets jaunes et sifflet,
- Téléphone et chargeur et/ou batterie externe,
- Bouteilles d'eau potable (6L/pers) et nourriture,
- Trousse de premiers soins,
- Lingettes,
- Outils de base (couteau multi-fonction,...),
- Bougies, briquet ou allumettes,
- Médicaments et ordonnances,
- Lunettes de secours,
- Vêtements chauds,
- Couvertures de survie,
- Double des clés,
- Copie des contrats d'assurance,
- Talkie walkies,
- Sacs poubelles,
- De quoi s'occuper (cartes...).

## À l'école, les enfants sont pris en charge

→ Je ne vais pas les chercher, sauf consigne contraire

## La signification des pictogrammes de vigilance (Météo-France) :



**Crues :** risque de débordement des cours d'eau principaux.



**Pluie-inondation :** risque d'inondations par ruissellement et débordement des cours d'eau mineurs.

## Pour tous les types de phénomènes, un même code couleur :

**Rouge : vigilance absolue**  
→ phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

**Orange : soyez très vigilant**  
→ phénomènes dangereux et étendus

**Jaune : soyez attentif**  
→ phénomènes localement dangereux

## Sources d'informations officielles :

**France Bleu :** 91.8 FM ou 97.2 FM  
**Comptes officiels des autorités sur les réseaux sociaux :** @PrefetOccitanie, @sdis31officiel, compte de votre commune  
**Sites Internet dédiés :**  
→ [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr) ou application Météo-France  
→ [fr-alert.gouv.fr](http://fr-alert.gouv.fr)  
→ [inforoute31.fr](http://inforoute31.fr)

**Débordement des cours d'eau majeurs**  
→ [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr) ou application Vigicrues

**Ruissellement et débordement des cours d'eau mineurs**  
→ [apic-vigicruesflash.fr](http://apic-vigicruesflash.fr)

## N° utiles :

- 18 :** Pompiers
- 15 :** SAMU
- 17 :** Gendarmerie, Police Nationale
- 112 :** Appel d'urgence européen
- 114 :** Appel d'urgence européen pour personnes sourdes et malentendantes

Mairie : .....

Autres : .....

# Le parcours « prévention des inondations »

pour les entreprises

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'agglomération toulousaine, un accompagnement est offert à l'ensemble des entreprises du territoire.

## Un site Internet

rassemblant tous les outils et informations pratiques :

[risques-inondations.fr](http://risques-inondations.fr)

## Un accompagnement gradué, en 3 étapes, pour :

- Évaluer la vulnérabilité de votre entreprise aux inondations
- Déterminer des mesures de réduction du risque adaptées
- Faciliter la mise en œuvre de ces mesures

Par où commencer ? Suivez le parcours !

### 1- Auto-diagnostic en ligne

En autonomie

Le bilan et les fiches-pratiques thématiques vous aident à identifier les points d'amélioration.

### 2- Visite de consultation

Par un agent formé de la CCI ou de la CMA. Sur demande de l'entreprise

- Temps d'échange sur site
- Visite des locaux
- Remise d'un rapport de diagnostic avec préconisations de mesures

### 3- Audit approfondi

Par un prestataire externe. Sur demande de l'entreprise

Uniquement si l'importance ou la spécificité des enjeux le justifient.

Mesures adaptées : des vies sauvées, des dommages évités !

## Vos interlocutrices

Votre conseillère CCI :  
Agnès FRAYSSINET-DUPUIS  
06 08 97 09 08

[prevention-inondation@toulouse.cci.fr](mailto:prevention-inondation@toulouse.cci.fr)

Votre conseillère CMA :  
Fanny POTAGNIK  
05 61 10 71 23

[fpotagnik@cm-toulouse.fr](mailto:fpotagnik@cm-toulouse.fr)

Action co-financée par :

